



100 % libres
...100 % vous !



Pascal JACQUELIN
Secrétaire Général Adjoint

Madame Agnès PANNIER-RUNACHER
Ministère de la Transition Énergétique
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Fait à Paris, le 19 décembre 2023

Objet : Consultation publique sur la SFEC et la PPE3

Madame la Ministre,

Les salariés des entreprises du secteur énergétique français sont de longue date des acteurs centraux de la mise en œuvre des choix de politique énergétique de la France. La CFE-CGC Énergies est donc extrêmement attentive à toutes les évolutions du secteur énergétique et en particulier aux choix de politique énergétique défendus par les pouvoirs publics.

La consultation publique, que vous avez lancée le 22 novembre dernier, relative à la Stratégie Française pour l'Énergie et le Climat (SFEC), et à la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3) s'inscrit dans cette perspective, et a donc retenu toute notre attention.

Première organisation syndicale représentative de l'encadrement et seconde pour l'ensemble des salariés des entreprises des Industries Électriques et Gazières lors des dernières élections de novembre 2023, la CFE-CGC Énergies souhaite d'autant plus apporter sa contribution à cette consultation publique qu'elle défend de longue date une transition énergétique résolument bas carbone, aussi responsable que pragmatique car fidèle aux réalités du secteur énergétique comme à ses fondamentaux techniques, sociaux et économiques.

Parce qu'elle appuie ses analyses et propositions sur l'expertise de celles et ceux qui font vivre le système énergétique au quotidien et qui constituent un capital multimétiers couvrant de larges champs de compétences, la SFEC comme la PPE donnent à la CFE-CGC Énergies l'opportunité de préciser ses positions pour réussir ensemble une transition énergétique équilibrée, sécurisée et juste.

De manière générale, la CFE-CGC Énergies salue la nette évolution que ce projet de PPE3 consacre par rapport à la PPE de 2016 à laquelle la CFE-CGC Énergies s'était opposée en dénonçant l'incapacité à appréhender la nature systémique de l'énergie et l'hérésie consistant à faire de la fermeture de réacteurs nucléaires une priorité de la politique énergétique française sans tenir compte des impératifs de sécurité énergétique ou de souveraineté. A l'heure où la déclaration finale de la COP 28 reconnaît le rôle du nucléaire dans le combat climatique, la CFE-CGC Énergies ne peut que se féliciter de cette évolution.

En effet, depuis de très nombreuses années, la CFE-CGC Énergies milite pour que l'objectif de sortie de la dépendance aux énergies fossiles, essentiel pour réussir le défi climatique, s'appuie

sur des objectifs d'indépendance énergétique, de souveraineté industrielle, de compétitivité, de développement d'emplois durables et qualifiés, et de transition juste en accompagnant les salariés dans les transitions professionnelles et les ménages dans la transition écologique.

Notre souveraineté doit, compte-tenu des aléas géopolitiques actuels et potentiellement futurs, réduire les dépendances, et ce sur toute la chaîne de valeur, de l'ensemble des composantes de notre système énergétique, allant des emplois locaux aux opérateurs nationaux, des équipements de chauffage aux ressources, y compris les composants, matériaux critiques et matières premières. Sur le sujet, l'appel de la CFE-CGC Énergies à diversifier les sources d'approvisionnements en matières premières et en équipements de la transition énergétique semble ainsi avoir entendu dans ce projet de SFEC-PPE3, et nous notons la volonté du gouvernement de créer de nouvelles chaînes de valeurs industrielles permettant de lever les dépendances, et ce pour l'ensemble des composantes du système énergétique français.

Nous saluons tout autant l'importance accordée par le projet de SFEC au développement des compétences pour chacun des secteurs de la transition énergétique avec la création de nouvelles filières et des accompagnements ciblés pour favoriser les reconversions pour les métiers appelés à disparaître et permettre aux jeunes générations et aux personnes sans emploi d'accéder à ces nouveaux métiers. Les différents dispositifs créés constituent un signal positif sous réserve cependant qu'un pilotage efficace assure une vision d'ensemble des besoins et apporte des réponses ciblées pour chacune des filières, et que certains contre-messages ne constituent pas un repoussoir. Nous y reviendrons.

Au-delà des effets d'annonce sans lendemain qui avaient suivi la loi pour la transition écologique et la croissance verte de 2016, la situation actuelle montre que chaque secteur est déjà impacté de manière significative par la transition énergétique, avec des secteurs en récession et d'autres qui vont accélérer de manière très significative leur développement, proposant de nouvelles offres de formations et d'emplois pour répondre aux besoins. L'État doit par conséquent veiller à une gouvernance adaptée pour que la compétition entre secteurs sur les emplois qualifiés ne se fasse pas au détriment des objectifs prioritaires affichés par la SFEC. Cette gouvernance doit s'opérer au plus haut niveau, de manière pérenne et sur plusieurs décennies, en s'appuyant sur des méthodes de planification et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) pragmatiques et éprouvées.

La stratégie ici proposée vise à faire de la France le premier pays à sortir des énergies fossiles, en phase avec l'accord de la COP 28 qui lance un message politique fort en faveur de cette ambition. Cette stratégie s'appuie également sur le constat que le système énergétique du pays devra être quasi intégralement renouvelé ou adapté dans les trente prochaines années, qu'il s'agisse de construire de nouvelles installations nucléaires, de convertir les infrastructures gazières à tous les types de gaz renouvelables et bas carbone, d'implanter de nouvelles capacités renouvelables électriques, d'adapter les réseaux électriques ou encore d'innover avec des dispositifs d'effacement ou de flexibilité. Dans les années qui viennent, l'énergie consommée sera davantage française et électrique, mais elle devra surtout en parallèle être réduite de 30 % en 2030 et 50 % en 2050.

Nous notons que cet objectif de réduction de notre consommation est la première hypothèse déterminante de la SFEC. Cette hypothèse de baisse de consommation drastique mérite selon nous un développement précis des actions à engager et des résultats attendus associés car même si quelques points sont évoqués à titre d'exemples dans le document, aucun n'est associé à des objectifs de résultats précis et indiscutables de baisse effective de consommation. Il n'est d'ailleurs pas garanti que la baisse des consommations énergétiques de l'hiver dernier soit plus le fruit d'un engagement durable en faveur de la sobriété énergétique qu'une réponse à la crise des prix de l'énergie. La CFE-CGC Énergies constate également un retard significatif dans les travaux actuels d'isolation des bâtiments par rapport aux attendus antérieurs de la PPE2.

La CFE-CGC Énergies observe tout autant que le Gouvernement a, en parallèle de la SFEC et au titre de la souveraineté du pays, défini un objectif de réindustrialisation qui, de fait, va accroître la consommation en énergie, et avant tout en électricité et en gaz bas carbone ou renouvelables.

Ces deux objectifs, pris indépendamment l'un de l'autre, sont légitimes puisque nous devons être plus sobres, valoriser l'efficacité énergétique et donc moins consommer, mais aussi réindustrialiser le pays avec l'installation d'usines qui, prises ensemble, consommeront plus d'énergie. Mais ces deux objectifs témoignent aussi des défis qui sont devant nous compte tenu des difficultés à établir des chiffres précis sur notre capacité réelle à atteindre les objectifs passés.

Il est donc clair que l'atteinte des objectifs de sobriété s'avère cruciale pour boucler l'équation de la SFEC, et la CFE-CGC Énergies considère le pilotage de cet objectif de sobriété essentiel, et ce en s'appuyant sur des jalons réguliers.

En complément du sujet énergie, nous souhaitons revenir sur le sujet de la « puissance », avec notamment la pointe électrique, la flexibilité et l'effacement. La SFEC annonce une juxtaposition de moyens de production, pilotables et non-pilotables, et prévoit des actions volontaristes de flexibilité et d'effacement pour assurer l'équilibre production / consommation à tout instant.

Ceci suppose notamment que les objectifs de déploiements des moyens de production de chacune des filières soient assurés dans le respect des délais, y compris les délais de raccordement au réseau tout en respectant le monopole dont bénéficient aujourd'hui les gestionnaires de réseaux et qui est la base de la péréquation tarifaire à laquelle les Français sont profondément attachés. La CFE-CGC Énergies constate pourtant que la quasi-totalité des objectifs fixés par la PPE2 de mise en œuvre de nouvelles capacités de production d'énergie n'ont pas été atteints pour la majorité des secteurs (hors biométhane), et reste circonspecte quant à la capacité à atteindre les très ambitieux objectifs annoncés dans cette SFEC.

Au nom de l'impératif de sécurité des approvisionnements énergétiques, la responsabilité de l'État doit donc consister à être prudent en prévoyant des marges suffisantes avec par exemple des moyens de production électrique bas carbone rapides à construire, pilotables et au meilleur coût pour assurer l'équilibre du réseau en périodes de tension. Les incertitudes relatives à la sobriété et au respect de l'arrivée sur le réseau des moyens de production aujourd'hui prévus par la PPE3, conjuguées à la faiblesse actuelle des capacités d'effacement, rendent d'autant plus nécessaires la création de ces marges de sécurité (ou outils de flexibilité) comme l'indique RTE dans son dernier bilan prévisionnel.

Il nous semble dès lors nécessaire de prévoir de manière explicite dans cette SFEC la possibilité de développer des capacités de production électrique pilotables et bas carbone, tels que les moyens dits thermiques décarbonés pour couvrir ce risque. Cette approche pourrait s'avérer le meilleur compromis économique à court terme puisque peu de réseaux supplémentaires seront nécessaires, les filières sont déjà existantes et les compétences disponibles. La CFE-CGC Énergies en veut pour preuve qu'encore aujourd'hui, RTE fait appel aux dernières centrales au charbon pour assurer la sécurité du réseau électrique et soutient leur reconversion à la biomasse. Cette approche présente aussi comme avantage qu'en cas de non atteinte des objectifs de sobriété ou de constat de l'incapacité à disposer des nouvelles capacités de production dans les délais initialement prévus, notre pays ne serait pas exposé à un risque de rupture d'approvisionnements énergétiques. L'optimisation et le développement de capacités hydroélectriques ne doivent également pas être négligés.

Le deuxième point sur lequel nous souhaitons vous alerter est la question des réseaux électriques. Comme indiqué dans le document soumis à consultation, de très nombreux réseaux électriques sont à développer pour pouvoir connecter l'ensemble des moyens de production décentralisés. Cette multiplicité de moyens prévus, si elle présente comme avantage de permettre à chaque filière de se développer et de mitiger le risque de retards de l'une d'entre elle sur les autres, a aussi pour effet de conduire à des dépenses de réseaux très significatives qui devront être supportées par les consommateurs. Dès lors, il semble important d'intégrer désormais dans les choix de mix énergétique les coûts des réseaux dans le coût du kWh de chaque filière, et ce de manière explicite.

Par ailleurs, il est important de mieux prendre en compte l'impact du caractère intermittent et fatal de certaines énergies renouvelables électriques sur les réseaux et plus généralement sur le système électrique. Le document SFEC mentionne certes des dispositifs d'effacement et de

flexibilité, mais les gradients de puissance de ces énergies sont susceptibles d'engendrer des à-coups de fréquence et de tension sur les réseaux. En complément, l'ensemble des pays européens prévoient de remplacer leurs moyens pilotables carbonés majoritairement par des énergies renouvelables électriques.

Il est donc nécessaire de prendre en compte le risque d'instabilité en fréquence du réseau électrique européen, les pays voisins de la France comptant sur les machines synchrones des centrales nucléaires françaises pour garantir la tenue en fréquence à 50 Hz nécessaire pour le fonctionnement de toutes les entreprises et industries, de plus en plus informatisées. Enfin il est important que l'État conforte l'évolution positive consistant à intégrer dans son analyse les risques auxquels le système électrique est confronté, notamment l'hiver lorsque que l'Europe est confrontée à des anticyclones et avec une couverture nuageuse durables. Il est alors nécessaire de recourir à des moyens de production pilotables en capacités suffisantes.

Pour pallier cet écueil, nous saluons tout d'abord la confirmation dans ce projet de SFEC-PPE3 de la décision gouvernementale de ne plus reproduire l'hérésie tant industrielle, climatique, sociale qu'électrique, ayant consisté à exiger la fermeture anticipée de réacteurs nucléaires existants, en l'occurrence alsaciens, alors qu'aucune raison de sûreté ne l'exigeait.

Nous saluons tout autant la volonté affichée dans ce projet d'augmenter la capacité des moyens hydrauliques avec un fort développement de STEP, l'hydroélectricité étant la première des énergies renouvelables, qui plus est doublement renouvelable puisque la flexibilité de l'hydroélectricité facilite l'intégration des autres énergies renouvelables au système électrique. Et nous saluons l'affichage d'un second palier de huit EPR2 après la première série des six EPR2. C'est un pas dans le bon sens, mais qui doit être traduit en actes concrets par la recherche de solutions de financements sous l'égide des pouvoirs publics.

Toutefois, le potentiel de capacités de puissance des STEP (moins de 2 GW) s'avère faible au regard des besoins de pilotabilité du système électrique, et la mise en service de la seconde série d'EPR2 sera concomitante avec la fermeture d'une partie du parc nucléaire existant, pilotable lui-aussi et donc avec le risque d'un jeu à somme nulle en matière de capacités pilotables. Dès lors et compte tenu de ces éléments, il nous paraît difficile que la France puisse considérer que les moyens cités (interconnexions, STEP, second palier EPR2) constituent une réponse suffisante susceptible de répondre aux défaillances possibles de son propre système énergétique. La CFE-CGC Énergies est donc persuadée que d'autres réponses assurantielles, comme celles évoquées ci-dessus, doivent être envisagées, y compris de manière transitoire, en particulier sur la période 2030-2035.

Toujours pour garantir la stabilité du système électrique, la CFE-CGC Énergies considère qu'avec le développement massif des énergies renouvelables électriques prévu par la PPE3, l'accès prioritaire au réseau dont elles bénéficient de longue date doit désormais être questionné et réévalué au regard de l'impératif de stabilité du réseau mais aussi d'une équité de traitement entre énergies bas carbone. Cet accès prioritaire au réseau dont bénéficient les énergies renouvelables conduit en effet à dégrader la compétitivité du parc nucléaire par la modulation de charge que leur intermittence lui impose, au détriment de son taux de charge et de sa capacité à couvrir ses coûts fixes. Il nous semble donc important que cette question, comme précisé par le document SFEC, soit posée au préalable – et avant de faire des choix irréversibles – avec une approche technique, scientifique mais aussi économique. A travers de cet exemple il nous semble essentiel que le modèle énergétique du pays soit clarifié et que la place comme le rôle des moyens pilotables de production d'énergie soient protégés au bénéfice de la stabilité des réseaux mais aussi en tenant compte des impacts de variations de charge trop fréquentes sur les moyens de production pilotables.

En troisième point, la CFE-CGC Énergies note, concernant l'avenir de la filière gazière française, que la SFEC indique clairement l'abandon à terme des gaz fossiles (importés) remplacés progressivement par des gaz renouvelables ou bas carbone locaux français en se basant sur des volumes en réduction, compte tenu de la sobriété, des transferts d'usages vers l'électricité et du développement des réseaux de chaleur (décarbonés).

Nous notons avec satisfaction que l'interdiction brutale, qui fut un temps envisagée, de remplacer les chaudières gaz lors de leur renouvellement, a été abandonnée, confirmant le rôle des gaz renouvelables et bas carbone dans les efforts de décarbonation du pays. Si nous partageons ces orientations en faveur du biométhane, nous suggérons, qu'au-delà des seuls projets de biométhane, les projets pilotes de gaz renouvelables de 2^e génération (pyrogazéification et GH) soient davantage accompagnés pour un développement industriel plus rapide. Ces développements servent en effet les intérêts du pays en assurant des moyens de production d'énergies renouvelables gazières pilotables et stockables, le caractère stockable restant aussi une partie sensible de cette SFEC en plus de l'hypothèse fragile d'une baisse importante des consommations.

Dans ce projet de SFEC et dans l'étude réalisée au printemps par la CRE, très peu de nouvelles infrastructures gazières sont envisagées car l'immense majorité des infrastructures existantes seront convertibles sans de coûteux investissements. Il est néanmoins nécessaire de préparer dès à présent leur conversion aux gaz renouvelables et bas carbone (distribution, transport, stockage) et surtout d'adapter leur rôle, y compris par la régulation : collecte de multiples sources, inversion des flux, stockage assurantiel puis péréquation territoriale entre territoires producteurs exportateurs et territoires consommateurs. Concernant les objectifs de méthanisation, nous notons avec satisfaction que l'injection visée est de 50 TWh /an en 2030 et que l'essentiel des réseaux seront conservés justement pour assurer ce rôle de collecte, de solidarité entre territoires et ce rôle assurantiel de stockage.

En synthèse de ces observations, la CFE-CGC Énergies considère que ce projet SFEC-PPE3 va dans le bon sens mais qu'il présente des fragilités dans ses dimensions sociales et humaines qui conduiront à des difficultés dans sa mise en œuvre.

L'une des difficultés issues de cette stratégie d'ambitions tous azimuts de la SFEC est en effet celle de la disponibilité de la main d'œuvre, celle d'une main d'œuvre qualifiée, suffisamment disponible, motivée et donc engagée pour réussir tous les paris de la SFEC en 20 ans ! Le pays aura-t-il suffisamment de personnes, aussi bien en nombre qu'en compétences, pour occuper tous les emplois qu'exige cette SFEC ?

Cette question est d'autant plus prégnante que les nombreux défis industriels consistant à développer, en même temps et à des cadences très élevées, de nombreuses infrastructures énergétiques de tout type (électriques comme gazières, renouvelable comme nucléaire, de production comme de réseaux), devront être menés de front avec les défis d'une réindustrialisation soutenue. Face à cette concurrence entre tous ces objectifs industriels, la chasse aux talents dans les profils techniques et industriels va être intense. Nul doute que le contrat social comme la rémunération constitueront un élément clef de l'attractivité de ces métiers essentiels à la réussite de la transition énergétique. Le maintien de l'approche réglementaire punitive de la CRE dans ses choix de régulation comme l'incapacité gouvernementale à apprécier l'impact de la réforme des retraites sur l'attractivité des Industries Électriques et Gazières pourraient constituer un frein à la mise en œuvre du projet de SFEC-PPE.

Vous remerciant pour l'attention que vous pourrez porter aux analyses des salariés et de l'encadrement des entreprises du secteur énergétique français, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.